



Procuration générale pour les dédouanements en Suisse

Nom de l'entreprise :	Promerka SA
Adresse de facturation :	Chemin de Cousson 23, 1032 Romanel-sur-Lausanne
Personne de contact :	Marcel Mivelaz
Adresse e-mail pour la correspondance :	logistics@promerka.com
Adresse électronique (générique) pour l'envoi des factures :	invoice@promerka.com
Téléphone :	+41 21 633 79 19
Compte PCD:	7183-6
Numéro de TVA :	CHE-204.944.906
Numéro UID si différent :	

Par la présente, nous donnons mandat et autorisation à DHL Logistics (Schweiz) AG et/ou Gerlach AG et à leurs partenaires, en notre nom et contre facture, jusqu'à révocation écrite pour :

- Effectuer les formalités de douane (importation et exportation), ainsi que de procéder à toutes les démarches liées au dédouanement.
- Utiliser notre compte PCD mentionnés ci-dessus pour les droits de douane/TVA.
- Effectuer les demandes de remise et/ou remboursement et les recevoir en retour.

Nous assumons l'entièvre responsabilité et garantissons l'exhaustivité et l'exactitude de toutes les informations et de tous les documents nécessaires à l'exécution des envois. En même temps, nous nous engageons à fournir tous les documents nécessaires en cas de contrôle par les autorités douanières et fiscales.

Nous confirmons donc que nous paierons la facture émise par DHL Logistics (Switzerland) Ltd. pour les frais de manutention, les droits de douane et/ou la taxe sur la valeur ajoutée payés et la commission de mise à disposition du capital dès réception et sans aucune objection.

Cette autorisation de déclaration en douane s'applique à tous les bureaux de DHL Logistics (Schweiz) AG en Suisse.

DHL Freight – Excellence. Simply delivered.



Droit des sanctions :

Nous sommes responsables de la conformité et du respect des réglementations applicables en matière de contrôle des importations et des exportations, ainsi que de la législation applicable en matière de sanctions, et nous garantissons par la présente que :

- i. ni nous, ni les sociétés qui nous contrôlent, ni les destinataires, ni les tiers mandatés par nous dans le cadre de l'exécution du contrat ne figurent sur une liste de sanctions applicable,
- ii. la livraison de l'envoi à la destination convenue ou à un utilisateur final connu et son utilisation finale prévue, ainsi que les services de dédouanement associés à l'envoi, ne constituent pas une violation du droit applicable en matière de sanctions,
- iii. nous informerons DHL Freight si un envoi fait l'objet d'une sanction ou d'une restriction à l'importation/exportation ou à la réexportation en vertu de la législation applicable en matière de sanctions,
- iv. nous avons obtenu tous les permis, licences ou autres autorisations gouvernementales nécessaires à la livraison de l'envoi à sa destination et à son utilisation finale respective et nous en fournissons une copie à DHL Freight avant que les démarches douanières soient effectuées,
- v. que nous ne demanderons pas à DHL Freight de fournir des services douaniers pour des envois qui violent la législation sur les sanctions et que la fourniture de services douaniers à notre intention ne viole pas la législation sur les sanctions.

Lieu, date

Romanel-sur-Lausanne,
23.10.2024

Authorizer/ Company stamp

PROMERKA SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. +41 (0) 21 633 79 19